



Accueil extrascolaire : « Pierre Paulus »

Projet d'accueil

Siège social : 12A, rue Borfilet – 6040 Jumet

071/ 92.53.20 – contact@ccenfance.org

PROJET D'ACCUEIL

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE : « PIERRE PAULUS »

PRÉSENTATION DU MILIEU D'ACCUEIL

Notre milieu d'accueil extrascolaire « Pierre Paulus » est implanté dans une école de la région de Châtelet. Elle se situe à la rue des Gaux, n°100 à 6200 Châtelet. Ce milieu d'accueil est situé au centre d'un espace verdoyant, non loin des principaux axes routiers de la région et à quelques mètres du ring de Châtelet.

Le milieu d'accueil « Pierre Paulus » est un service d'accueil extrascolaire faisant partie du Centre Coordonné de l'Enfance a.s.b.l. dont le siège social est établi rue Borfilet, 12A à 6040 Jumet. Il accueille des enfants âgés de 6 à 12 ans dans une tranche horaire comprise entre 06h30 et 18h00.

INTRODUCTION

Le Centre Coordonné de l'Enfance a un très bon partenariat avec la direction de l'école et toute son équipe pédagogique.

Les animateurs ont accès à la salle de sport bien aménagée. Ils peuvent occuper l'entièreté de l'extérieur, c'est-à-dire, les deux cours de récréation et organiser des jeux au centre des espaces de verdure que le milieu d'accueil présente.

Pour l'accueil des enfants, un local spacieux est mis à leur disposition et un deuxième un peu plus à l'écart pour l'accompagnement aux devoirs.

FINALITÉ

Le **Centre Coordonné de l'Enfance** vise la mise en place d'un lieu où :

- L'enfant est placé au centre de la relation, dans le respect de ce qu'il est, de ses aspirations et de ses désirs. Ce qui implique que tout enfant a sa place dans ce cadre d'accueil sans restriction de milieu social, de culture, de handicap, etc.
- Les besoins de chaque enfant sont pris en compte à des fins éducatives, où l'enfant peut exprimer ses sentiments, ses idées. Un lieu où il peut communiquer avec autrui, s'organiser et s'évaluer.
- L'enfant s'épanouit et n'est pas dans un lieu occupationnel. Un lieu où face à l'autonomie des adultes, l'enfant se sent suffisamment prêt et encouragé à prendre lui aussi son autonomie.
- Il sera pris en compte les réseaux existants et les partenaires de l'enfant et ce dans le respect de sa cellule familiale.
- Professionnels, parents et enfants se retrouvent dans une logique de partenariat.

PUBLIC CIBLE

Les enfants accueillis à « Pierre Paulus.» ont entre 6 ans et 12 ans. Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques dans le respect de leur différence.

LES MISSIONS DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

L'accueil extrascolaire est un concept plus restreint que l'accueil durant le temps libre (qui, lui, comprend les écoles de devoirs, les centres de vacances et l'accueil extrascolaire). Il vise les temps avant et après l'école.

L'accueil extrascolaire a une fonction éducative essentielle dans le développement et l'épanouissement personnel de l'enfant (socialisation, évolution entre pairs).

Il assure également une continuité entre la famille et l'école et joue un rôle fondamental dans la conciliation vie famille/vie professionnelle des parents.

NOTRE PÉDAGOGIE

Nos milieux d'accueil sont des lieux fondés sur une pédagogie non-directive, la liberté d'apprendre et une pédagogie ouverte sur la vie pour permettre à l'enfant de vivre ses propres apprentissages: « L'école de la vie par la vie ». Nous appuyons notre pédagogie sur des concepts issus de grands pédagogues tels que Célestin Freinet, Maria Montessori, Jean Piaget,...

Nos structures d'accueil extrascolaire organisent avec sérieux et imagination les animations qui seront proposées aux enfants tout en laissant une place pour la créativité et les attentes des enfants.

Notre pédagogie est centrée sur l'enfant : individu en développement avec un potentiel et une personnalité qui lui sont propres.

Nous visons l'épanouissement social de l'enfant sans jamais oublier que nous sommes dans le cadre ATL.

Les objectifs définis ci-dessous permettent de créer un lien avec notre objectif social qui consiste à donner un sens à ces différentes actions.

OBJECTIFS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Renforcer la "confiance en soi" de l'enfant ;
- Susciter la prise d'initiative ;
- Assurer l'autonomie ;
- Favoriser la solidarité et la coopération ;
- Soutenir le développement d'un certain nombre d'éléments de la personnalité (vision sociale, concertation, esprit critique, tolérance, esprit d'équipe, respect de l'autre...) ;
- Favoriser l'épanouissement physique, psychologique, social et culturel.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

L'accueil des enfants durant le temps libre poursuit les objectifs suivants :

- Contribuer à un épanouissement global des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes ;
- Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu ;

- Faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et vie professionnelle, en permettant aux personnes qui confient leurs enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.

MOYENS MIS EN PLACE

ACTIVITÉS

ORGANISATION DES ÉQUIPES

A) TAUX D'ENCADREMENT

Afin de garantir un accueil de qualité, le taux d'encadrement mis en place par le Centre Coordonné de l'Enfance répond à la réglementation en vigueur comme défini par le décret ATL.

B) QUALIFICATION DU PERSONNEL

Les personnes qui composent l'équipe sont des travailleurs salariés porteurs du titre d'animateur. L'ensemble des animateurs sont engagés par le Conseil d'Administration du Centre Coordonné de l'Enfance sous contrat à durée indéterminée, déterminée ou sous contrat de remplacement. Ils ont suivi des formations et possèdent des expériences professionnelles diversifiées qui permettent de fructueux échanges d'idées et de compétences au sein de l'équipe.

C) FORMATION DES ÉQUIPES

Le Centre Coordonné de l'Enfance encourage la formation continue et l'accompagnement de ses travailleurs.

Aussi, en réponse à leurs besoins, le Centre Coordonné de l'Enfance, agréé et reconnu par l'ONE en tant qu'opérateur de formation continue, propose à ses travailleurs un plan pluriannuel d'accompagnement et de formations des équipes tant dans le secteur 0-3 ans que dans le secteur 2,5-12 ans.

Le transfert des acquis de formation s'organise lors de réunions ou par la mise en pratique des acquis sur le terrain.

D) ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES

Tout au long de l'année, nous accompagnons les équipes. Cet accompagnement est assuré par nos responsables de projet.

Chaque secteur géographique à son propre responsable de projet.

Il a pour mission de coordonner la mise en place des actions et des valeurs pédagogiques du Centre Coordonné de l'Enfance tout en respectant les règles en vigueur liées aux différents temps de l'accueil.

Il assure l'accompagnement des équipes dans la mise en place organisationnelle de projets. Il anime des réunions, des groupes de travail et de réflexion, favoriser l'élaboration d'outils permettant l'évolution de son équipe.

Il assure la transmission d'un savoir, un savoir-être et un savoir-faire dans le respect du projet social du Centre Coordonné de l'Enfance tout en amenant les animateurs à adopter une démarche de réflexion sur leur pratique.

Il coordonne la gestion des ressources humaines, la gestion des horaires et les relations avec les différents partenaires.

E) COMMUNICATION DANS L'ÉQUIPE

Des réunions d'équipe ont lieu une fois par semaine afin que les équipes puissent préparer les animations à destination des enfants.

Afin de partager toute information utile concernant les enfants, parents, équipe éducative, collègues, ... les animateurs disposent d'un cahier de relais, dans lequel ils retranscrivent les éléments essentiels, à destination de leurs collègues uniquement. Ceci afin de veiller au bon fonctionnement de notre service.

Des échanges quotidiens ont lieu entre animateurs et professeurs avant le début des cours ainsi que le quart d'heure suivant la sortie des classes.

Les informations à destination des parents sont transmises oralement ainsi que par affichage.

Des comités d'accompagnement ont lieu minimum deux fois par an. Ceux-ci rassemblent des responsables hiérarchiques du Centre Coordonné de l'Enfance, un animateur (ou l'ensemble de l'équipe), les directions d'école et dans la mesure du possible un enseignant.

Afin de diffuser un maximum d'informations vers les enfants et les parents, les animateurs du Centre Coordonné de l'Enfance posent des affiches, distribuent des tracts...

Notre site internet est régulièrement mis à jour et les animateurs disposent chacun d'un mot de passe afin de consulter celui-ci ainsi que certaines rubriques, telles que partage d'animations, ateliers...

F) CONTINUITÉ D'ACCUEIL

L'enfant est accueilli chaque jour par un animateur ou une équipe d'animateurs. Ces personnes resteront attachées au même milieu d'accueil durant toute l'année scolaire.

De cette façon, les repères des enfants, leurs habitudes les liens créés avec l'animateur seront maintenus. Ces repères au niveau des personnes et des limites communes de l'équipe favoriseront le sentiment de sécurité de l'enfant.

G) EVALUATION DE L'ÉQUIPE

Un entretien d'évaluation des animateurs est prévu annuellement. Celui-ci découlera des observations des responsables hiérarchiques réalisées tout au long de l'année et évaluées selon une grille de compétences établies en collaboration avec le Service Recherche et Formation. Les compétences à évaluer seront déterminées et revues chaque année. Si les compétences ne sont pas acquises, nous proposerons aux travailleurs d'y remédier en suivant, par exemple, l'une ou l'autre formation.

L'évaluation peut éventuellement amener une évolution dans l'entreprise, ou encore une sanction. Cependant, sur base des observations faites par les responsables, il pourrait être décidé d'avancer l'entretien d'évaluation avant le délai initialement prévu, afin d'améliorer ou de rectifier une pratique.

ACTIONS PÉDAGOGIQUES

A) DES RÉUNIONS D'ÉQUIPE

Plusieurs réunions d'équipe sont organisées tout au long de l'année. Celles-ci ont pour buts principaux de travailler autour :

- De la cohésion d'équipe ;
- De la réflexion pédagogique (création d'outils, de réflexion sur le quotidien de l'accueil,...) ;
- De la fixation des objectifs en lien avec le projet pédagogique du Centre Coordonné de l'Enfance;
- Des partenariats pour et autour des enfants ;
- ...

Pour tout cela, les animateurs s'inspirent de différentes ressources : documentation en bibliothèque, référentiels, personnes ressources internes ou externes, ...

B) MÉTHODOLOGIE

Nos milieux d'accueil extrascolaire mettent en avant une organisation selon une des méthodologies suivantes : organisation par **ateliers** ou encore par la mise en place de **projets**.

Les ateliers : différents ateliers sont proposés aux enfants. Un certain nombre de places est prévu pour chacun d'entre eux. Les activités proposées vont du modelage aux jeux symboliques en passant par les ateliers créatifs ou encore les jeux de construction, ... Cette façon de faire permet à l'enfant de poser des choix, d'organiser son temps, de gérer ses interactions sociales, ... et de prendre une part active dans la dynamique de groupe.

Les projets : la mise en place de projets se décide lors des réunions d'équipe en tenant compte des propositions des enfants et des animateurs. Le choix des actions, leur planification, leur gestion commenceront lors des réunions d'équipe et se poursuivront avec les enfants. Cette implication leur permettra de prendre une part active dans le déroulement du projet et d'en être acteur.

C) RÉPARTITION DES ENFANTS

Le Centre Coordonné de l'Enfance, représenté par une équipe de quatre animateurs, est présent de 06h30 à 18h00, du lundi au vendredi, avec un horaire coupé.

De 06h30 à 08h15, l'accueil s'organise dans le local mis à leur disposition. Des activités ludiques et des ateliers libres leurs sont proposés. A partir de 08h00 et jusque 08h30, l'accueil se fait dans la cour de récréation.



De 15h15 à 16h30, pour le primaire, est organisée l'accompagnement aux devoirs, pris en charge par un animateur du Centre Coordonné de l'Enfance.

Les autres enfants sont réunis tous âges confondus. Le mode de fonctionnement privilégié est le travail en ateliers libres et dirigés.

ORGANISATION DES ACTIVITÉS

A) LES TEMPS DE TRANSITION

Au quotidien, l'enfant vit plusieurs temps de transition qui, s'ils ne sont pas bien vécus et accompagnés, peuvent créer de l'anxiété. Ces temps de transition sont liés aux différents moments de la journée: l'accueil du matin, les arrivées et départs de ses camarades, le temps de midi, la sieste, l'arrivée et départ des animateurs, son propre départ du milieu d'accueil, ...

L'animateur restera attentif à ces moments et accompagnera l'enfant en respectant son rythme. Parfois, les séparations prennent plus de temps et l'enfant aura besoin d'un laps de temps plus important, comme par exemple, avant de retirer son manteau à son arrivée le matin.

Lors de l'accueil du matin, l'animateur s'informerait auprès des parents de l'enfant : comment s'est passé sa nuit, de quelle humeur il est ce matin, ... ? Ce temps sera aussi bien sécurisant pour l'enfant que pour le parent.

Il est aussi important que l'équipe mette l'accent sur les transitions au niveau des différentes arrivées et départs des animateurs. Celles-ci doivent avoir lieu dans un contexte serein : prise de connaissance du cahier de relais ; prise d'informations auprès du (des) collègue (s) ; contact avec tous les enfants.

B) LA PARTICIPATION DES ENFANTS

Les animateurs adaptent les activités proposées en fonction des demandes émises par les enfants notamment lors des conseils de coopération réalisés tout au long de l'année. De cette façon, les enfants sont porteurs de projets et sont acteurs de ceux-ci. Les activités en ateliers sont préconisées car elles favorisent la participation de l'enfant et son expérimentation personnelle.

L'enfant qui ne souhaite pas participer à une activité, pourra alors se diriger vers d'autres ateliers ou aura la possibilité de « ne rien faire ». En effet, c'est un temps de solitude qui lui permet de se retrouver, d'être disponible pour ses émotions, une « pause qui lui permet de se ressourcer avant de revenir à ses occupations habituelles ». Ce moment de rêve est utile à sa réflexion, à l'intuition et à la créativité.

C) AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Ce milieu d'accueil est partenaire d'une école de la région de Châtelet. La direction autorise les animateurs du Centre Coordonné de l'Enfance à occuper la salle de sport, les toilettes et deux classes, l'une pour l'accueil et l'autre pour l'accompagnement aux devoirs.

Lors des belles journées ensoleillées, les animateurs du Centre Coordonné de l'enfance ont accès aux deux cours de récréation et à l'espace verdoyant présent au sein de l'école. Les enfants jouent sur les différents espaces de jeux, bien sûr tous sécurisés. Ils peuvent organiser des jeux d'équipe tels que le foot et le basket car les terrains sont tracés sur le sol d'une des cours de récréation.



D) TYPES D'ACTIVITÉS

Les différents ateliers proposés aux enfants leur permettront d'accéder à une diversité d'activités qui favoriseront son développement.

- ludiques
- artistiques
- sportives
- éveil santé, nature, éveil scientifique,
- cognitives
- activités d'apprentissage (création, manipulation, ...)
- jeux symboliques
- lecture
- culturelles,...

E) TEMPS LIBRE

La notion de « temps libre » sous-entend la mise en place d'activités autonomes encadrées, c'est le temps où l'enfant apprend à se gérer seul. Ce qui compte, c'est que les enfants puissent avoir du temps pour agir, pour assimiler ce qu'ils découvrent et cela dans un état de détente.

Des moments de détente sont organisés pour les enfants, ce sont des moments où ils disposent de l'espace et du matériel didactique à leur guise. Cela permet de développer des qualités personnelles telles que la socialisation, l'autonomie, la créativité, la prise d'initiative,... le tout à travers la pose de choix, la gestion de son temps et des relations avec ses pairs.

Ce sont des moments où les enfants ont la possibilité de jouer, s'amuser, explorer, ... chacun pour soi ou à plusieurs.

La prise d'initiative, même dans un cadre organisé, est recommandée : les enfants proposent des activités. Ils choisissent eux-mêmes ce qu'ils font et avec qui, ils prennent des responsabilités.

Jouer, s'amuser avec ses copains occupe une place importante et constitue un élément indispensable dans le développement social de l'enfant. Il apprend un certain nombre d'éléments qui sont importants pour le développement de sa personnalité (vision sociale, concertation, aptitudes sociales...). L'enfant se construit aussi à travers les relations à autrui.

F) ORGANISATION DES SORTIES

Les sorties sont planifiées et organisées lors des réunions d'équipe. Plusieurs sorties sont prévues tout au long de l'année. Elles ont une vocation culturelle, ludique et sportive.

Les animateurs veilleront à organiser des activités ne sollicitant pas de supplément financier, tel que les balades dans le parc de Châtelet et à la bibliothèque qui se situe à quelques mètres.

Dans le cadre d'un projet spécifique, une contribution financière est envisageable si les objectifs à atteindre résultent d'une réflexion pédagogique pertinente.

Avant chaque sortie, l'animateur responsabilise les enfants sur les règles du code de la route. Il est garant de la sécurité de l'enfant, il prend avec lui une trousse de secours, les fiches santé et le répertoire téléphonique. Il réalise un badge nominatif pour chaque enfant ou figure le nom du milieu d'accueil et le numéro de téléphone de l'animateur responsable de la sortie.

Les déplacements des enfants se feront via les transports en commun, à pied ou avec les minibus du Centre Coordonné de l'Enfance.

G) RYTHME DES ENFANTS

Dès l'accueil, l'animateur veille à respecter le rythme de chaque enfant en proposant des activités diversifiées et adaptées à leur développement et à leurs besoins.

Un planning est affiché dans le local d'animation afin que les enfants et les parents connaissent le « déroulement de la journée », ce qu'ils vont faire et à quel moment.

ENCADREMENT DES ENFANTS

A) ACCUEIL DES ENFANTS

Au moment de l'accueil, l'enfant vit à la fois la séparation d'avec ses parents et l'entrée dans un monde inconnu ou non. Il est important de créer un climat accueillant pour l'enfant et ses parents. Celui-ci facilitera à la fois la séparation et l'adaptation à un environnement nouveau. L'animateur s'informe auprès des parents et de l'enfant sur ses habitudes : alimentaires, allergies, repos et autres. Ceci afin de mieux connaître l'enfant et de pouvoir répondre à ses besoins spécifiques. Les animateurs aident l'enfant à faire connaissance avec les autres enfants en proposant des activités favorisant l'émergence d'un sentiment d'appartenance au groupe et la connaissance mutuelle. Les animateurs font découvrir au groupe d'enfants l'environnement humain, matériel et l'espace qui lui est réservé. Les animateurs donnent à l'enfant des points de repère et les informations nécessaires lui permettant d'approprier ce nouveau cadre de vie. Tous ces éléments vont favoriser la confiance en soi, l'appartenance à un groupe et la sécurité affective de l'enfant.

B) CHARTE DE VIE

La charte reprend certaines règles de vie qui permettent à chacun d'adapter son comportement afin de faciliter la vie en communauté. Il est indispensable que ces règles soient élaborées avec les enfants de façon claire et attrayante.

Elle est rédigée en commun accord avec les animateurs et les enfants. Chaque individu a le droit de s'exprimer, d'émettre son point de vue sur son contenu. Elle sera affichée dans un local de façon à ce que chacun puisse la consulter.

Une charte est un engagement moral à se comporter avec respect dans les situations précisées par le texte de la charte. Chacun est invité à prendre l'engagement en posant sa signature.

Les animateurs responsabilisent les enfants sur le fait que chaque acte a des conséquences positives ou négatives. Dès lors, une sanction adaptée est prévue en cas de non-respect d'un point de la charte. Il est important que l'enfant soit conscient que c'est le comportement qui est sanctionné et non sa personne.

Les objectifs de la charte :

- Développer chez les enfants les attitudes de respect de l'environnement, des autres et de soi-même ;
- Rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble ;
- Aider les enfants à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter ;

- Développer l'esprit de coopération par la réalisation d'une œuvre commune ;
- Développer la conscience citoyenne à l'intérieur du milieu d'accueil ;
- Responsabiliser les enfants.

C) GESTION DE LA SANTE

L'équipe offre à l'enfant les conditions optimales pour qu'il puisse rire, jouer, s'amuser; développer des comportements «bien traitants» (respectueux de son rythme et de ses besoins); permettre à l'enfant de se reposer et dormir dans de bonnes conditions ; veiller à sa sécurité.

Dans chacun de nos milieux d'accueil, il y a : une pharmacie, une trousse de secours, un cahier médical et une feuille de soins (nom, prénom, date, soin donné, évolution, remarque (s) et la personne ayant pris l'enfant en charge) ainsi que la farde contenant les fiches Santé. Ces outils permettront de garantir un relais entre les différents acteurs de l'accueil de l'enfant afin d'assurer un suivi au niveau des soins.

Un listing téléphonique reprenant tous les numéros utiles est à portée de main.

D) ALIMENTATION ET HYGIÈNE

Les animateurs veillent à faire du repas un moment de plaisir et de détente en accordant du temps et de l'importance à ces différents moments. Le tout en respectant l'appétit de l'enfant, en lui donnant de l'eau à boire à volonté ainsi qu'en respectant les habitudes de chacun.

Les animateurs mettent en place une organisation de travail qui permet de respecter les règles d'hygiène.

E) TEMPS DE LA SIESTE

Pour beaucoup de jeunes enfants, le temps de la sieste répond à un besoin physiologique. Un espace adapté et spécifique au repos est mis à la disposition des enfants. Le temps de sieste se fait en respectant un rituel qui rend ce temps rassurant pour tous les enfants (histoires, objets transitionnels, ...).

La sieste n'est en aucun cas « obligatoire » et est proposée tout en respectant le rythme de chaque enfant. Pour les enfants n'éprouvant pas le besoin de sommeil, un espace leur sera réservé où ils pourront s'investir dans des activités calmes.

Cette structure accueille des enfants à partir de 6 ans et donc il n'y a pas de sieste organisée.

Néanmoins, si un enfant a besoin de se reposer, nous aménageons l'espace en fonction.

F) CONSEIL DE COOPÉRATION

Il est important pour les animateurs et les enfants d'évaluer les temps passés ensemble. Les retours que nous font les enfants par rapport à leur vécu permettent aux animateurs de réajuster, voir changer, les projets et de se questionner sur leurs pratiques.

Pour les enfants âgés de 5 ans et plus, nous privilégions le conseil de coopération comme outil pédagogique pour prendre du recul sur l'organisation de la vie de groupe et la gestion des conflits.

Le conseil de coopération, c'est la réunion de tous les enfants du groupe avec l'animateur. On y gère la vie en groupe, ce qui va bien et ce qui ne va pas. L'organisation de la vie en groupe, du travail, des responsabilités, des tâches ; les relations interpersonnelles ; les projets. C'est un lieu de gestion et un lieu de résolution de problèmes. On y développe l'habileté à s'exprimer, de façon claire et respectueuse ainsi que le fait de prendre une part active dans la vie du groupe.

EVALUATION DES OBJECTIFS

A) EVALUATION AVEC LES ENFANTS

Nous faisons participer les enfants à l'évaluation au travers des conseils de coopération pour les 5 ans et plus et des outils visuels pour les plus petits.

- Les conseils de coopération ont lieu une fois par semaine. Il permet de prendre du recul par rapport au vécu de la semaine entière. L'enfant y exprimera ses besoins, ses émotions, ses questions et autres points importants pour lui.
- Les outils visuels seront utilisés pour les plus petits. Ceux-ci seront mis en place par les animateurs. Par exemple, cela se fera au travers d'un choix d'émoticônes représentant les émotions de base, ce qui permettra à l'enfant d'exprimer son ressenti et de le partager avec le reste du groupe par l'expression verbale.

L'animateur aura pour fonction, lors de ces réunions, de veiller à :

- **Clarifier** ce qui est dit : reformulation, dire en d'autres mots (ça veut dire la même chose), expliciter, résumer les principales idées, synthétiser.
- **Contrôler** ce qui est dit : aider les enfants à prendre la parole, veiller à ce que le sujet ne dévie pas trop, faire respecter l'écoute des autres.
- **Faciliter** : inviter les enfants à extérioriser les sentiments qui font obstacle à la poursuite des objectifs communs (écoute active), faire de l'humour, détendre l'atmosphère. Reformuler d'une manière non-blessante, encourager les enfants à s'exprimer sans blesser et en utilisant des messages clairs.

B) EVALUATION PAR L'ÉQUIPE

Lors des réunions d'équipe, les animateurs évaluent si les objectifs qu'ils se sont fixés ont été atteints via des critères observables durant les animations. L'évaluation permettra d'évaluer la pertinence des activités effectuées, d'éventuellement modifier les activités en cours ou encore de maintenir dans leurs formes actuelles les activités proposées.

RESSOURCES MATÉRIELLES

L'Athénée Royal Pierre Paulus de Châtelet met à disposition du matériel didactique varié. Celui-ci est utilisé et mis à disposition des enfants lors des activités et animations prévues par le personnel encadrant.

Du matériel spécifique (grimage, cirque, psychomotricité, jeux de société, ...) peut-être emprunté au Centre Coordonné de l'Enfance pour une durée limitée.

Les animateurs peuvent emprunter d'autres jeux de société à la ludothèque de Châtelaineau, gérée par le Plan de Cohésion Sociale de la ville de Châtelet.

ACCESSIBILITÉ

Notre milieu d'accueil offre un accueil accessible à tous, sans aucune discrimination.

Plusieurs documents sont demandés aux parents lors de l'inscription :

- Le dossier d'inscription ;
- 3 vignettes de mutuelle ;
- Le dossier médical.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Les familles sont informées quant à leur participation financière par le biais d'un courrier et via le Règlement d'Ordre Intérieur à destination des parents du Centre Coordonné de l'enfance. Ce ROI reprend les spécificités financières de chacun de nos milieux d'accueil.

LES PARTENAIRES

A) PARTENARIAT AVEC LES PARENTS

Confier son enfant est un acte important, c'est pourquoi, il est indispensable pour l'enfant comme pour ses parents d'établir une relation de confiance avec les personnes qui vont accueillir et prendre en charge les enfants. A différents moments de la semaine, par le biais de l'accueil, les animateurs et les parents sont amenés à se rencontrer.

Les parents représentent des partenaires « ressources » du milieu d'accueil, avec qui il y a lieu de favoriser la complémentarité en développant des relations de qualité. En tant que partenaires ressources, ils sont notamment informés sur le projet du milieu d'accueil et consultés sur son évolution. Cette relation entre parents et accueillants ne peut s'établir que sur base d'une confiance réciproque. Par le dialogue, les animateurs se renseigneront sur les attentes des parents concernant les habitudes, les désirs et les besoins de leur enfant.

Lorsque les animateurs communiquent aux parents les engagements qu'ils souhaitent prendre et le sens de ceux-ci, il s'agit déjà d'une participation. Les parents participent à la compréhension de ce qu'il se passe avec leurs enfants.

B) PARTENARIATS AVEC L'ÉCOLE AU SEIN DE LAQUELLE NOUS SOMMES IMPLANTÉS

Le partenariat avec la direction de l'Athénée Royal Pierre Paulus et de son équipe pédagogique est bien installé. La communication et les échanges entre partenaires sont présents au sein de l'école. Les comités d'accompagnement favorisent ce partenariat.

C) PARTENARIAT AVEC LA VILLE

Nous collaborons à différents niveaux avec la Ville de Chatelet et ce depuis plusieurs années.

Ces collaborations sont :

- Participation régulière à la Commission Communale de l'Accueil (CCA) ;
- Participation à un Comité d'accompagnement en vue de mettre en place et/ou améliorer les partenariats entre la Ville et le Centre Coordonné de l'Enfance :
 - établir le bilan des différentes activités menées par le Centre Coordonné de l'Enfance en partenariat avec la Ville;
 - amener et trouver des solutions par rapport aux difficultés rencontrées.

Ce comité réunit les différentes personnes partenaires : Echevins de la petite enfance et de l'enseignement, Directions d'école, Coordinateur ATL et PCS et le responsable de projet du Centre Coordonné de l'Enfance ;

- Occupation des locaux de la Ville.
- Prêt de matériel.

C) AUTRES PARTENARIATS

Le Centre Coordonné de l'Enfance est partenaire du Plan de Cohésion Sociale de la ville de Châtelet pour l'emprunt des jeux de société.

Le mercredi après-midi, des échanges inter-structure du Centre Coordonné de l'Enfance sont organisés.

PUBLICITÉ

Le Centre Coordonné de l'Enfance a dans ses services, un service Communication.

Il permet la réalisation d'outils visant à promouvoir nos actions et nos services:

- Un site internet: www.ccenfance.com ;
- Les réseaux sociaux ;
- La réalisation d'affiches ;
- La réalisation de prospectus.

Nos partenaires nous proposent également d'utiliser leurs outils de communication tels que le journal communal, les sites Internet, les valves d'affichage...

TABLE DES MATIERES

Projet d'accueil accueil extrascolaire : « Pierre Paulus ».....	2
Présentation du milieu d'accueil.....	2
Introduction	2
Finalité.....	3
Public cible	3
Les missions de l'accueil extrascolaire.....	3
Notre pédagogie	4
Objectifs.....	4
Objectifs généraux :.....	4
Objectifs spécifiques	4
Moyens mis en place	5
Activités.....	5
Organisation des équipes.....	5
a) Taux d'encadrement.....	5
b) Qualification du personnel	5
c) Formation des équipes	5
d) Accompagnement des équipes.....	6
e) Communication dans l'équipe.....	6
f) Continuité d'accueil.....	7
g) Evaluation de l'équipe	7
Actions pédagogiques.....	7
a) Des réunions d'équipe	7
b) Méthodologie	8
c) Répartition des enfants.....	8
Organisation des activités	9
a) Les temps de transition	9
b) La participation des enfants.....	9
c) Aménagement de l'espace.....	10
d) Types d'activités.....	10
e) Temps libre.....	10
f) Organisation des sorties	11
g) Rythme des enfants.....	11
encadrement des enfants.....	12
a) Accueil des enfants.....	12

b)	Charte de vie.....	12
c)	Gestion de la sante	13
d)	Alimentation et hygiène.....	13
e)	Temps de la sieste.....	13
f)	Conseil de coopération.....	14
	Evaluation des objectifs	14
a)	Evaluation avec les enfants.....	14
b)	Evaluation par l'équipe.....	15
	Ressources matérielles.....	15
	Accessibilité	15
	Participation financière	15
	Les partenaires	16
a)	Partenariat avec les parents.....	16
b)	Partenariats avec l'école au sein de laquelle nous sommes implantés	16
c)	Partenariat avec la Ville	16
c)	Autres partenariats	17
	Publicité	17